

Programmes de soutien de l'UFA dans le domaine de la formation doctorale et des manifestations scientifiques

Soutien aux frais de fonctionnement et à la mobilité :

Programmes de PhD-Tracks franco-allemands; Collèges doctoraux franco-allemands; Cotutelles de thèse franco-allemandes

Manifestations : Manifestations scientifiques, Rencontres préparatoires (visant à initier une coopération scientifique)

La cotutelle de thèse

- La plateforme « thèse en ligne » offre un aperçu du vaste éventail de cotutelles de thèse effectuées avec succès entre la France et l'Allemagne dans divers domaines de formation.
- Enquête : L'UFA a lancé un sondage auprès des docteurs issus d'une cotutelle de thèse afin de recueillir leur avis sur la plus-value d'une thèse préparée en cotutelle. Les résultats de ce sondage ont été publiés sur le site de l'UFA. Pour toute question relative au programme de soutien « Cotutelle de thèse », n'hésitez pas à consulter les FAQ figurant sur le site de l'UFA.

Insertion professionnelle des docteurs

L'antenne franco-allemande ABG-UFA est un projet commun à l'Association Bernard Gregory (ABG) et l'Université franco-allemande (UFA), destiné à promouvoir et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes docteurs en France et en Allemagne. Elle propose aux entreprises et aux jeunes docteurs un site d'offres d'emploi ainsi qu'une CVthèque de dimension internationale et pluridisciplinaire. Les doctorants et jeunes docteurs améliorent leurs perspectives d'insertion professionnelle grâce à des formations spécifiques (concernant par ex. l'élaboration du projet professionnel). Contact : antenne-abg@dfh-ufa.org

Partenariats soutenus par l'UFA

Le guide bilingue des programmes de soutien à la recherche figurant sur le site internet offre un aperçu des manifestations franco-allemandes et collèges doctoraux soutenus par l'UFA.

Contact :

Programmes de formation doctorale : Promotion-doctorat@dfh-ufa.org

Manifestations scientifiques :
manifestations_scientifiques@dfh-ufa.org

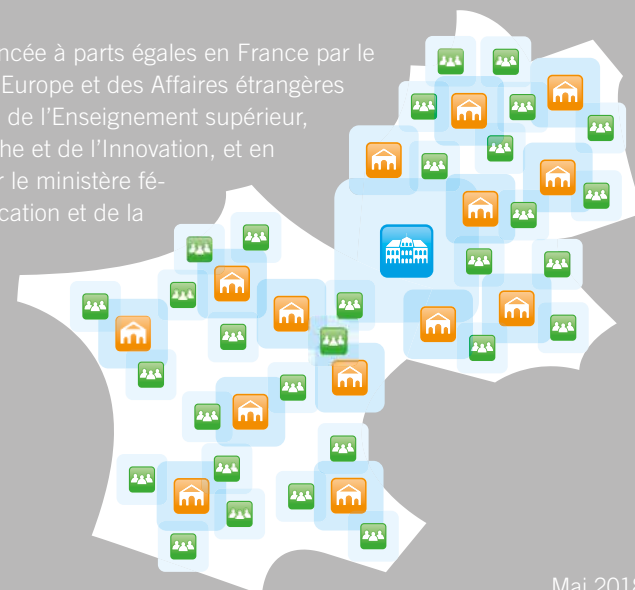
Université franco-allemande
Deutsch-Französische Hochschule
T + 49 (0)681 93 812-100
F + 49 (0)681 93 812-111
info@dfh-ufa.org
www.dfh-ufa.org

www.dfh-ufa.org

L'Université franco-allemande (UFA) est constituée d'un réseau d'établissements d'enseignement supérieur français et allemands. Institution universitaire internationale, l'UFA a été créée en 1997 par un accord intergouvernemental (Accord de Weimar). Le siège de l'Université franco-allemande est à Sarrebruck.

Ses principales missions sont de susciter, coordonner et financer des formations scientifiques structurées aux trois niveaux du processus de Bologne. Ces formations font l'objet d'une évaluation scientifique externe et indépendante, menée par des experts français et allemands.

L'UFA est financée à parts égales en France par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et en Allemagne par le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche, la *Kultusministerkonferenz* et le ministère des Affaires étrangères allemand.



Mai 2018



Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

PROGRAMMES DE FORMATION DOCTORALE ET MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES

Informations à l'attention des établissements d'enseignement supérieur et des jeunes chercheurs



L'UFA – Généralités

Le réseau UFA

L'Université franco-allemande (UFA) joue à la fois un rôle d'interface et d'expert dans les relations universitaires franco-allemandes. Elle a pour mission de renforcer la coopération entre la France et l'Allemagne dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, en apportant notamment son soutien à des cursus binationaux, des formations doctorales et des manifestations scientifiques. Au sein de son réseau, elle fédère les compétences et les potentiels de quelque 200 établissements d'enseignement supérieur français et allemands.

Aperçu du soutien aux coopérations scientifiques franco-allemandes :

- un réseau d'établissements français et allemands
- possibilité d'associer un partenaire dans un pays tiers
- institutions impliquées : universités, Écoles/Grandes Écoles et organismes de recherche du côté français ; *Universitäten, Fachhochschulen, Forschungseinrichtungen* du côté allemand ainsi que des institutions binationales
- formation doctorale structurée ainsi que soutien individuel
- accent mis sur la mobilité des jeunes chercheurs
- ouvert à tous les domaines de formation tels que : les sciences et sciences de l'ingénieur, l'informatique, la médecine, l'architecture, les sciences économiques, le droit, les sciences humaines et sociales
- possibilité de cumul des programmes de soutien de l'UFA
- soutien aux frais de fonctionnement de plus de 40 collèges doctoraux depuis 2002
- actuellement près de 350 doctorants
- plus de 300 cotutelles de thèse depuis 2005
- environ 13 500 participants aux manifestations scientifiques depuis 2009
- plus de 750 manifestations soutenues depuis 2002

Si l'utilisation du genre masculin a été adoptée dans ce document afin d'en faciliter la lecture, elle n'a cependant aucune intention discriminatoire.



Programmes de PhD-Tracks franco-allemands

Quels sont les objectifs de ce programme ?

Un programme de PhD-Track intègre les deux années de master et les trois années de la phase doctorale en une seule formation d'une durée de cinq ans menant au doctorat. Ce dispositif de soutien s'adresse à des programmes possédant un concept de formation bien structuré et d'excellente qualité, qui peut éventuellement associer un pays tiers. Il est ouvert à toutes les disciplines. L'accent est mis sur la mobilité des étudiants et des doctorants. La phase de doctorat peut être effectuée dans le cadre d'une cotutelle de thèse et bénéficier alors d'une allocation supplémentaire de l'UFA.

En quoi consiste le financement ?

Le soutien financier comprend des aides à la mobilité destinées aux étudiants pendant les deux premières années du programme. Leur montant s'élève à 300 euros par mois pour une durée maximale de dix mois par séjour dans le pays partenaire. À l'issue de la phase de master, les doctorants en phase de mobilité sont soutenus à hauteur de 600 euros par mois pour une durée maximale de 18 mois. Les programmes excellentement évalués peuvent en outre bénéficier de deux indemnités d'expatriation d'un montant de 1 300 euros par mois. L'UFA attribue de plus des aides aux frais de fonctionnement dont le montant s'élève à 15 000 euros par an et par programme. Cette subvention est destinée à couvrir les dépenses spécifiques au programme, telles que les frais de déplacement des directeurs de thèse ou les coûts des séminaires.

Qui peut déposer une demande de soutien ?

Cette offre s'adresse à tout porteur d'une formation doctorale structurée en France et en Allemagne. Les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master, et les trois dernières années sur un grade de docteur.

Quelle est la durée du soutien ? Existe-t-il une date limite pour le dépôt des demandes de soutien ?

Après évaluation externe, le soutien financier est attribué dans un premier temps pour une durée de cinq ans, avec possibilité de déposer une demande de prolongation. L'appel à projets est publié le 2 mai et la date limite de dépôt des demandes de soutien est fixée au 31 octobre de l'année en cours.



Collèges doctoraux franco-allemands

Quels sont les objectifs de ce programme ?

Ce programme de soutien s'adresse aux formations doctorales structurées, mises en œuvre entre la France et l'Allemagne dans tous les domaines de formation. Il peut impliquer plusieurs institutions du côté français et du côté allemand. La participation d'un pays tiers est envisageable. La mobilité des doctorants, permettant une étroite coopération entre chercheurs français et allemands, devra figurer au cœur du programme. L'objectif poursuivi est de favoriser les échanges entre chercheurs de la même discipline, le transfert de connaissances et la production de publications sur le plan européen et international. La phase de doctorat peut être effectuée dans le cadre d'une cotutelle de thèse et bénéficier alors d'une allocation supplémentaire de l'UFA.

En quoi consiste le financement ?

Les doctorants peuvent être soutenus à hauteur de 600 euros par mois pendant leur séjour dans le pays partenaire pour une période maximale de 18 mois. Les collèges doctoraux excellentement évalués peuvent en outre bénéficier de deux indemnités d'expatriation d'un montant de 1 300 euros par mois. De plus, la mise en œuvre du collège doctoral fait l'objet de versement d'aides aux frais de fonctionnement à hauteur de 12 000 euros par an, destinées à financer l'organisation de séminaires ou les frais de déplacement des professeurs impliqués. Une allocation à caractère unique d'un montant de 5 000 euros pourra être sollicitée en vue du développement d'un réseau disciplinaire, par ex. pour la création d'un site internet.

Qui peut déposer une demande de soutien ?

Cette offre s'adresse à tout porteur d'une formation doctorale structurée en France et en Allemagne.

Quelle est la durée du soutien ? Existe-t-il une date limite pour le dépôt des demandes de soutien ?

Après évaluation externe, le soutien financier est attribué dans un premier temps pour une durée de cinq ans, avec possibilité de déposer une demande de prolongation. L'appel à projets est publié le 2 mai et la date limite de dépôt des demandes de soutien est fixée au 31 octobre de l'année en cours.



Cotutelles de thèses franco-allemandes

Quels sont les objectifs de ce programme ?

L'objectif de la cotutelle de thèse est d'offrir à un doctorant la possibilité de préparer sa thèse dans deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français et l'autre allemand, sous la responsabilité de deux directeurs de thèse, et de lui permettre d'obtenir, après une soutenance devant un jury franco-allemand, le grade de docteur français et allemand. La thèse en cotutelle permet de créer des synergies entre différents systèmes universitaires et cultures de recherche. Elle accroît la valeur scientifique des travaux de recherche et leur visibilité sur le plan international, offrant ainsi davantage de débouchés sur le marché du travail.

En quoi consiste le financement ?

Les doctorants peuvent bénéficier d'une aide à la mobilité d'un montant total de 4 000 euros, destinée à couvrir les frais supplémentaires engendrés par leur thèse (par ex. déplacements dans le pays partenaire). De plus, une somme pouvant atteindre 1 000 euros pourra être utilisée pour le financement de la soutenance commune. Cette somme englobe le remboursement des frais de déplacement et d'hébergement du jury de soutenance et du doctorant. Il est également possible de déposer une demande de soutien limitée au financement de la soutenance de thèse (1 000 euros maximum). Le soutien accordé par l'UFA dans le cadre d'une cotutelle de thèse peut être cumulé avec l'aide à la mobilité des collèges doctoraux et des programmes de PhD-Tracks ainsi qu'avec d'autres programmes.

Qui peut déposer une demande de soutien ?

Le dossier de demande de soutien pourra être déposé par le doctorant dès que la convention de cotutelle de thèse aura été signée par les établissements contractants. La date de la dernière signature ne devra pas remonter à plus d'un an. Dans le cas d'une demande de soutien limitée au financement de la soutenance, le dossier de demande de soutien devra parvenir à l'UFA au plus tard six semaines avant la date de cette dernière.

Existe-t-il une date limite pour le dépôt des demandes de soutien ?

Il s'agit d'un appel à candidatures permanent. Les demandes de soutien peuvent être déposées tout au long de l'année.



Manifestations scientifiques

Quels sont les objectifs de ce programme ?

Il vise à financer des manifestations scientifiques franco-allemandes destinées aux doctorants et post-doctorants de toutes disciplines. Ces manifestations sont portées par un partenariat entre établissements d'enseignement supérieur français et allemands auquel peut être associé un pays tiers. Leur format offre un cadre privilégié aux jeunes chercheurs et aux enseignants-chercheurs, mais également aux étudiants avancés et aux diplômés qui souhaitent nouer des contacts dans leur domaine de recherche et échanger sur leurs travaux scientifiques.

En quoi consiste le financement ?

Les organisateurs proposent, sur une durée de deux jours à quatre semaines, un programme scientifique de très haut niveau articulé autour d'une approche pédagogique spécifique. Il est également envisageable de proposer une série de manifestations conçues dans une approche évolutive. Le montant de la subvention dépend de la durée de la manifestation et du nombre de participants. En règle générale, il s'élève à une somme comprise entre 2 000 et 15 000 euros. Ce soutien est destiné à couvrir les frais de déplacement et de séjour des participants et des intervenants, mais également les missions de vacation des étudiants, les dépenses de communication et celles liées aux publications.

Qui peut déposer une demande de soutien ?

Cet appel à projets s'adresse en premier lieu aux établissements d'enseignement supérieur français et allemands et aux organismes de recherche, mais également aux jeunes chercheurs qui ont aussi la possibilité de déposer une demande.

Existe-t-il une date limite pour le dépôt des demandes de soutien ?

Il existe plusieurs campagnes de demandes de soutien par an dont les dates peuvent être consultées en début d'année sur le site internet de l'UFA.

